

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					M2
Mention :	SCIENCES DU MANAGEMENT					
Spécialité :	MANAGEMENT DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES					
Volume horaire étudiant :	241 h	70 h	h	h	h	311 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Marie-Christine LICHTLE Maître de conférences ☎ 03.80.39.35.04 Marie-Christine.Lichtle@u-bourgogne.fr	Dominique CHINA ☎ 03.80.39.54.20 Dominique.china@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Economie-Gestion / IAE de Dijon

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

La spécialité « management des activités touristiques et culturelles » permet aux étudiants d’acquérir le complément de connaissances nécessaires pour accéder à des fonctions de responsabilité au niveau local, national et international dans les organisations assurant le développement des activités touristiques et culturelles.

Dans ce but, cette formation confère à ses diplômés une maîtrise des techniques de base de la gestion des organisations, une bonne connaissance du secteur touristique, du cadre juridique financier et humain des organisations privées et publiques, ainsi qu’une solide culture artistique et linguistique.

En plus des cours théoriques et des conférences animées par des professionnels et des universitaires, la spécialité «management des activités touristiques et culturelles » met l’accent sur la pratique managériale : la formation intègre un projet collectif en marketing mené tout au long de la seconde année pour le compte d’un organisme du secteur, ainsi que deux stages individuels de 3 à 6 mois (première et seconde année). Ces travaux font l’objet d’un suivi par l’équipe d’enseignants chercheurs, notamment sur le plan méthodologique ; ils donnent lieu à la rédaction d’un rapport et à une soutenance devant un jury composé d’universitaires et de professionnels.

En offrant aux étudiants la possibilité de bénéficier d’une triple expérience professionnelle, le master Sciences du management, spécialité «management des activités touristiques et culturelles » leur donne les atouts indispensables à une intégration rapide dans le monde professionnel.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Les **débouchés professionnels** majeurs se situent :

dans les organismes privés du tourisme (grandes entreprises et PME) : tour-opérateurs, entreprises hôtelières, sociétés de transport, cabinets de consultant spécialisés, bureaux d'étude, entreprises de communication, parcs de loisirs, équipements culturels à vocation touristiques...

dans les services assurant le développement et la gestion des activités touristiques et culturelles dans les collectivités publiques, les structures associatives, les parcs naturels régionaux...

Principaux métiers visés :

Chargé de mission

Assistant technique

Chef de projet

Chef de produit

Directeur développement

Consultant

Agent de développement local...

Modalités d'accès à l'année de formation :

Peuvent postuler en **deuxième année** :

- les étudiants ayant validé leur 1^{re} année dans la spécialité,
- les étudiants titulaires d'un Master qui, ayant eu des enseignements de base de gestion, pourront demander une validation d'accès.
- en outre, et en fonction des places disponibles, l'accès en deuxième année du Master est ouvert aux étudiants ayant acquis 60 crédits européens ou leur équivalent (par voie de validation des acquis liés à l'expérience ou aux travaux personnels des candidats) en première année d'autres Masters.

Dans tous les cas, l'accès à la 2^e année est prononcé par un jury présidé par le responsable de la spécialité concernée, après étude du dossier et entretien. En tout état de cause, l'admission s'effectue compte-tenu des capacités d'accueil de la spécialité.

Organisation et descriptif des études :

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
8	Techniques de communication	16	4	20		CT			5
8	Anglais appliqué au tourisme		20	20		CT			5
TOTAL UE	LANGUES ET LANGAGES	16	24	40	6				10

UE ¹	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
9	Stratégie des organisations touristiques et culturelles	9	3	12		CC			2,5
9	Comptabilité de gestion*	20		20		CT			3,5
9	Marketing des services	16	4	20		CT			4
TOTAL UE	GESTION	45	7	52	12				10

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
10	Droit fiscal*	20		20		CT			3
10	Finances publiques et activités touristiques	12	3	15		CT			2
10	Droit des collectivités locales	16	4	20		CT			3
10	Droit privé du tourisme	9	3	12		CT			2
TOTAL UE	DROIT	57	10	67	12				10

TOTAL Semestre 3	118	41	159	30					30
-------------------------	------------	-----------	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

* Cours communs avec la spécialité « administration des entreprises »

SEMESTRE 4

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
11	Marketing des activités touristiques et culturelles	15	3	18		CT			5
11	Communication touristique	16	4	20		CT			5
TOTAL UE	GESTION	31	7	38	6				10

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
12	Théorie des politiques et des changements culturels	16	4	20		CT			3
12	Valorisation du patrimoine	16	4	20		CT			3
12	Aménagement du territoire et marketing territorial	18	6	24		CC			4
TOTAL UE	TOURISME ET CULTURE	50	14	64	10				10

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
13	Conférences	20		20					
13	Conception de projet touristique	22	8	30		CT			4
13	Stage					CT			6
TOTAL UE	INTEGRATION DANS LA VIE PROFESSIONNELLE	42	8	50	14				10

TOTAL Semestre 4	123	29	152	30					30
-------------------------	------------	-----------	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les dispositions relatives au contrôle des connaissances sont celles applicables au sein du Master Sciences du Management. Ainsi, chaque module d'enseignement donne lieu à une évaluation au moins ; ses modalités pratiques sont communiquées aux étudiants au plus tard lors de la première séance d'enseignement. La présence aux cours, séminaires et conférences est obligatoire.

La validation de la **seconde année** de Master – spécialité Management du Tourisme et de la Culture- s'opère dans les mêmes conditions que pour les autres mentions du Master.

Néanmoins, pour la détermination de la moyenne générale et l'attribution de la mention :

- Le projet professionnel consiste en un travail mené en groupe, en collaboration avec une organisation touristique ou culturelle. Le projet fait l'objet d'un encadrement pédagogique par l'équipe enseignante de la mention. Il est réalisé en alternance tout au long des semestres 3 et 4 et fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance devant un jury composé d'enseignants et de l'entreprise commanditaire. La note obtenue entre dans le calcul de la moyenne du semestre 4 (pour la matière « conception de projet touristique »).
- Le stage est réalisé entre le mois d'avril et le mois de septembre (inclus) de chaque année (Semestre 4 pour M2). En M2 également, le stage est accompli au sein d'une organisation touristique ou culturelle. Chaque étudiant est suivi par un enseignant de l'équipe pédagogique de la mention et un responsable dans la structure d'accueil. Le stage de deuxième année de Master se conclut par la rédaction d'un rapport qui fait l'objet d'une soutenance, organisée par le responsable pédagogique, devant un jury qui comprend au minimum le responsable pédagogique et le responsable du stage dans l'organisme d'accueil. Si ce dernier ne peut être présent lors de la soutenance, le responsable pédagogique se chargera de solliciter un enseignant du Master pour le remplacer. La note obtenue entre en ligne de compte pour la moyenne générale du semestre et la moyenne de l'année.

A l'issue de la 2^e année de Master, l'étudiant qui a validé les deux semestres avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sur chaque semestre, ou après compensation entre les moyennes des deux semestres, se voit attribuer le Master Economie – Gestion - Mention Sciences du management – Spécialité : Management des activités touristiques et culturelles. Les conditions d'attribution des mentions sont celles en vigueur dans l'ensemble de la mention Sciences du Management.